



MLD création

Maeva LALANNE DERA - 28 rue SERVIEZ - 64000 PAU
06 74 83 71 68
www.mld-creation.fr - maeva@mld-creation.fr

SIRET : 501 000 764 000 32 – Régime BNC non soumis à la TVA
Numéro Déclaration d'activité prestataire de formation :
75640452864

Contrat de conception, de réalisation et d'administration de site internet :

Entre

Le CONCEPTEUR

Maeva LALANNE DERA
MLD création - 28 rue SERVIEZ - 64000 PAU

D'une part

ET

Le CLIENT

.....

.....

D'autre part

ARTICLE 1 - OBJET (exemple)

- a) Le Client confie au Concepteur la mission : de concevoir, réaliser un site web viable éditable sur le réseau internet.

ET/OU

- b) Le Client confie au Concepteur la mission : d'en administrer l'hébergement, le nom de domaine, la maintenance technique.

ET/OU

- c) Le Client confie au Concepteur la mission : de mettre à jour les contenus, les modules, le design et adapter le site aux évolutions du web.

ARTICLE 2 - CONCEPTION, REALISATION

(cf art-1, a)

Le Concepteur s'engage à concevoir et réaliser un site web adapté aux normes et conforme à la législation de l'édition en ligne.

Modalités : au cours du premier RDV les besoins et les objectifs sont cernés. Suite à ce RDV une analyse est proposée, sous forme de devis ou au cours d'un autre RDV ou lors d'échanges mail, jusqu'à ce que les deux parties soient en accord.

Le nom de domaine et l'hébergement sont alors créés. Une première proposition sur la structure et le design se fera dans les délais stipulés ici : Si celle-ci convient, les tests puis la mise en ligne définitive du site se feront dans les délais stipulés ici : . Si une deuxième proposition est demandée, il faut ajouter 15 jours de délai. Le concepteur s'engage à aller jusqu'à trois propositions pour contenter le Client. Au-delà de trois propositions, la partie conception devra être à nouveau facturée.

Le Client quant à lui s'engage à fournir toutes les données nécessaires à la conception et réalisation du site et ce dans des délais raisonnables.

Le Concepteur dégage toute responsabilité quant au respect des délais demandés si le Client ne fournit pas les documents, les informations indispensables pour une mise en ligne effective.

ARTICLE 3 - ADMINISTRATION

(cf art-1, b)

Si en plus de la réalisation le client demande au Concepteur d'assurer l'administration, les modalités sont :

Le Concepteur s'engage à administrer le site auprès de l'hébergeur principal OVH (ou autre hébergeur choisi par le Client). Renouvellement du nom de domaine, de l'hébergement grâce à un compte chez OVH et un paiement en ligne. Le concepteur est chargé de la communication avec

OVH et des ajustements techniques ou commerciaux nécessaires. Hébergement et renouvellement de nom de domaine sont reconductibles chaque année, à la date anniversaire de création du site.

La partie administrative étant à renouveler chaque année en même temps que l'hébergement et le nom de domaine, avant l'échéance du terme, les parties conviennent s'il y a lieu de changer les modalités de la prestation. A défaut d'être parvenues à un accord sur ces modalités, la prestation par le Concepteur cessera à l'échéance du terme, sans indemnité au profit de l'une ou l'autre des parties, et le Client aura toute latitude de faire appel à un autre prestataire de son choix.

ARTICLE 4 - CONDITIONS FINANCIERES

Création réalisation : un acompte de 20% est demandé à la signature du devis. Le reste de la facture est payable lorsque le site est en ligne et en fonctionnement. Les factures peuvent être réglées dans leur totalité, en plusieurs fois ou en mensualités selon le choix du Client.

En contrepartie des prestations directement liées à l'hébergement et au renouvellement du nom de domaine, le Concepteur facture une somme forfaitaire, chaque année, à la date anniversaire de l'abonnement. Ce tarif forfaitaire est soumis aux variations des prix de l'hébergeur principal. Le Concepteur devra alors en avertir le Client lors du renouvellement des modalités d'hébergement, un mois avant la date anniversaire.

En contrepartie de la partie mise à jour et intervention sur les contenus : un forfait est proposé à l'année ou une facturation effectuée à la tâche. Renouvelable chaque année à la date anniversaire.

En application des dispositions de la loi n° 92-1442 du 31 décembre 1992, tout retard dans un règlement fera l'objet de pénalités d'un montant équivalent à celui résultant de l'application d'un taux égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal.

ARTICLE 5 - DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée de 1 an à partir de la date de création du site.

A la date anniversaire du site, les parties conviennent de la tacite reconduction dudit contrat pour la même durée, sauf dénonciation écrite de ce contrat (papier ou Email, avec accusé de réception) dans un délai de préavis de 1 mois.

ARTICLE 6 - CESSATION DE CONTRAT

Si le Client souhaite cesser le contrat en cours d'année pour changer d'administrateur et/ou d'hébergeur, il respectera les délais requis pour les obligations administratives que demandent la libération des droits sur l'administration, l'hébergement et le nom de domaine (Les délais de

migration peuvent varier exemple pour un .fr et un .com). Les forfaits d'administration et d'hébergement de l'année en cours ne seront pas récupérables.

Le Concepteur autorise le Client à continuer l'exploitation du site. Les codes d'accès, la structure du site, la base de données et les fichiers média seront remis au Client sur DVD ou autres supports multimédia (clef, disque dur externe) fournis par ce dernier. Cependant tout ou partie du site (contenant ou contenu, cf : art 7) ne pourra faire l'objet d'une vente, d'une copie, d'une donation sans l'accord écrit du Concepteur.

ARTICLE 7 - PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE

Les feuilles de style personnalisées, les images, vidéos, photos, animations réalisées ou fournies par le Concepteur peuvent continuer à être utilisées pour le site, mais restent la propriété intellectuelle du Concepteur. Toute reproduction commerciale est interdite. Tout détournement sémantique est interdit.

En cas de doute le Client est invité à communiquer avec le Concepteur et lui demander les autorisations nécessaires.

Le Client est le propriétaire des droits des documents fournis par lui-même.

ARTICLE 8 - MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification des termes du présent contrat devra être établie par avenant écrit et signé de chacune des parties.

ARTICLE 9 - DROITS D'AUTEURS

Le Client s'engage à remettre au Concepteur, dans le cadre de la conception et de la réalisation du site toutes données (textes, images, photos, sons..) dont la reproduction et l'exploitation par des tiers non identifiés ne peuvent nuire aux intérêts de ce dernier.

Le Concepteur est déchargé de toute responsabilité liée au copyright provenant des contenus donnés par le Client.

ARTICLE 10 - SOUS-TRAITANCE

Le Client autorise l'externalisation de certaines tâches si le Concepteur le préconise. (Développement de modules, référencement.)

ARTICLE 11 - CONFIDENTIALITE

Chaque partie au contrat s'engage à ne pas divulguer, communiquer, laisser divulguer ou laisser communiquer, ou utiliser directement et indirectement tous renseignements, données, informations, applications, méthodes et savoir-faire à caractère confidentiels, ainsi que tout

document de quelque nature que ce soit dont il a connaissance à l'occasion de l'exécution dudit contrat.

Cette obligation de confidentialité pourra être levée sous réserve d'une autorisation préalable et écrite d'une partie à l'autre.

Chaque partie au contrat s'engage à faire respecter cette obligation de confidentialité par ses salariés et tous autres collaborateurs intervenant de près ou de loin dans le cadre du présent contrat.

ARTICLE 12 - OBLIGATION GENERALE DU CLIENT

Le Client s'engage à confier au Concepteur, dans le cadre de la réalisation du site, tout élément d'information susceptible d'aider à la conception et la promotion optimale du site en fonction des objectifs fixés par le Client. Le Client est également responsable de toutes données et informations liées à ses produits (caractéristiques, prix, conditions de vente, de crédit..).

Le Client garantit l'exactitude et la véracité desdites données et demeure responsable des conséquences découlant de toute falsification ou inexactitude à ce sujet.

ARTICLE 13 - ANNULATION & OPPOSABILITE DES CLAUSES CONTRACTUELLES

En cas de nullité ou de non-opposabilité d'une des clauses du contrat établie par une juridiction compétente, celles-ci sera supprimée du présent contrat sans que l'ensemble du contrat ne s'en trouve affecté.

ARTICLE 14 - DROIT APPLICABLE & LITIGES

Le présent contrat est soumis au droit français.

Tout litige relatif à l'exécution et/ou à l'interprétation dudit contrat sera de la compétence du tribunal de commerce de PAU.

ARTICLE 15 - CLAUSES DIVERSES

Le présent contrat annule et remplace tous autres accords verbaux ou écrits de quelque nature que ce soit qui pourraient être intervenus préalablement entre les parties au sujet de la conception et de la réalisation du site.

La renonciation d'une des parties à se prévaloir de ses droits, à l'occasion d'une violation quelconque des dispositions du présent contrat par l'autre partie ne saurait être interprétée comme valant renonciation définitive de se prévaloir de ses droits ultérieurement.

Fait à le

(En double exemplaires, un exemplaire Client, un exemplaire Concepteur. Merci de faire figurer la mention lu et approuvé et de signer)

Le CONCEPTEUR

Le CLIENT